Insee
Mesurer pour comprendre
La Réunion-Mayotte

RECENSEMENT
de la population 2017

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 21 février 2017

43 000 Réunionnais déjà recensés. Et vous ?

Depuis le 2 février, l'enquête de Recensement la population 2017 se déroule à La Réunion.
À ce jour, la moitié des 85 000 Réunionnais à interroger ont déjà rempli leurs questionnaires. Parmi eux, 37 % ont opté pour le recensement en ligne sur internet.
Répondre au Recensement de la population est **un acte civique rapide et confidentiel**.

Cette année, le Recensement de la population concerne 8 % des logements des communes de 10 000 habitants ou plus et tous les logements de Cilaos et Sainte-Rose.

Le recensement, c'est plus pratique sur internet !

Avec le recensement en ligne, les habitants enquêtés remplissent très rapidement leurs questionnaires. Ils sont guidés et bénéficient d'une aide en ligne. Ils peuvent aussi recevoir un accusé de réception par courriel. Ils n'ont donc plus besoin de fixer de rendez-vous avec leur agent recenseur pour rendre leurs questionnaires.

Le recensement, c'est utile, c'est sûr, c'est simple

Utile car le Recensement de la population est un outil indispensable pour prendre les décisions adaptées aux besoins de la population (ouvertures de classes, crèches, etc.). Il sert également au calcul des dotations financières que votre commune percevra.
Sûr car l'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.
Simple avec la distribution de la notice pour répondre au recensement en ligne ou des questionnaires papier par un agent recenseur à votre domicile.

le-recensement-et-moi.fr, une seule adresse internet pour tout savoir

Le site permet de savoir si vous êtes recensé et de tout connaître sur le Recensement de la population. Le formulaire de recensement en ligne est accessible à cet endroit.

L'Insee et les communes comptent sur vous pour faire bon accueil aux agents recenseurs et répondre au Recensement de la population.

Contact presse : 0692 448 358 ou relations-presse-la-reunion@insee.fr

LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER !

Insee

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. **Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr**
   et cliquez sur ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

2. **Saisissez vos codes d'accès personnels**
   qui se trouvent sur la notice remise par l'agent recenseur.

   Vos identifiants pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr
   LPEKD66
   Mthab73

3. **Entrez ensuite les informations**
   de votre logement renseignées par l'agent recenseur.
   Elles se trouvent également sur la notice.

   Caractéristiques de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne
   0 1 0 3 (IRIS, Ilot ou district)
   0 1 4 (Rang A) 0 0 5 (Rang L)

4. **Répondez au questionnaire**
   Vous serez guidé à chaque étape.

5. **Validez** et c'est terminé ! Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour vous

- Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee

- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous

- Plus écologique car moins de papier
- Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016 soit 31 tonnes déjà économisées !
- Un recensement moins coûteux

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Insee

RECENSEMENT

C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT

Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES

Établir la contribution de l'État au budget des communes

Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation

Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

Ouvrir de nouveaux commerces
Construire des nouveaux logements

Pour l'ensemble de la population